

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY
Présents : 8	
Votants : 9	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 6	Excusé(e)s :
Contre : 0	Absent(e)s :
Abstentions : 3	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Compte administratif au budget principal

Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence du 1er Adjoint, Charles ALDROVANDI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par ROUYEYROL François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	331 539,05	0,00	187 048,76	0,00	518 587,81
Opérations exercice	391 555,04	489 849,27	254 639,58	97 450,67	646 194,62	587 299,94
Total	391 555,04	821 388,32	254 639,58	284 499,43	646 194,62	1 105 887,75
Résultat de clôture		429 833,28		29 859,85		459 693,13
Restes à réaliser	0,00	0,00	411 241,00	551 547,00	411 241,00	551 547,00
Total cumulé	0,00	429 833,28	411 241,00	581 406,85	411 241,00	1 011 240,13
Résultat définitif		429 833,28		170 165,85		599 999,13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le ...28/03/2024...

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol


